



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP REUNIE EN VISIOCONFERENCE 2 MARS 2021 – 17H00

Président : **Vincent LABRUNE**

Date : **Mardi 2 mars 2021**

Auteur : **Arnaud ROUGER**

Référence : **LFP-AG-20210302**

Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

Clubs professionnels de Ligue 1 Uber Eats

ANGERS (Saïd CHABANE), BORDEAUX (Frédéric LONGUEPEE), BREST (Pascal ROBERT, mandat), DIJON (Olivier DELCOURT), LENS (Joseph OUGHOURLIAN), LILLE (Olivier LETANG), LORIENT (Loïc FERY, Stéphane GRAVEREAUX), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Jacques-Henri EYRAUD), METZ (Jean-Luc MULLER), MONACO (Oleg PETROV, mandat), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Waldemar KITA, Loïc MORIN), NICE (Jean Pierre RIVIERE), NIMES (Rani ASSAF), PARIS (Nasser AL-KHELAIFI, Victoriano MELERO), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), RENNES (Didier ROUDET, mandat), SAINT-ETIENNE (Bernard CAIAZZO, Jean-François SOUCASSE), STRASBOURG (Alain PLET, mandat),

Clubs professionnels de Ligue 2 BKT

AJ AJACCIO (Christian LECA), AMIENS (Louis MULAZZI, mandat), AUXERRE (Francis GRAILLE), CAEN (Pierre Antoine CAPTON, Arnaud TANGUY), CHAMBLY (Thierry BERTRAND, mandat), CHATEAUROUX (Bruno ALLEGRE, mandat), CLERMONT (Ahmet SHAEFER, Jérôme CHAMPAGNE, Yannick FLAVIEN), DUNKERQUE (*représenté par PARIS FC*), GUINGAMP (Frédéric LE GRAND), LE HAVRE (Vincent VOLPE, Pierre WANTIEZ), NIORT (Mikaël HANOUNA, mandat), PARIS FC (Fabrice HERRAULT, mandat), PAU (Bernard LAPORTE – FRAY), RODEZ (*représenté par MONTPELLIER*), SOCHAUX (Benoit DELON, Emmanuel DESPLATS, mandat), TOULOUSE (Olivier JAUBERT, mandat), TROYES (Sylvie COLINET, mandat), VALENCIENNES (Eddy ZDZIECH).

Clubs de National – Statut Pro

US QUEVILLY ROUEN (Michel MALLET), RED STAR (Patrice HADDAD, Luc PONTIGGIA), LE MANS (Thierry GOMEZ), ORLEANS (Philippe BOUTRON)

Excusés : M. Noël LE GRAËT

CAEN, GRENOBLE, NANCY, VALENCIENNES

SAFE : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT - **FFF** : Karl OLIVE - **AMCFP** : Eric ROLLAND

Membres du Conseil d'Administration : Michel DENISOT, Sylvain KASTENDEUCH, Gervais MARTEL

Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER, Sébastien CAZALI

M. Francis CHARTIER (Commissaire aux Comptes), ainsi que les représentants des clubs, des organisations représentées au CA de la LFP et les salariés de la LFP.

1. Assemblée Générale Ordinaire

Arnaud ROUGER introduit la réunion en rappelant le contexte qui fait de cette Assemblée générale une réunion très formelle, convoquée pour se prononcer sur les propositions formulées respectivement par les Collèges de Ligue 1 du 18 février et Ligue 2 du 17 février derniers puis validées par le Conseil d'administration du 24 février 2021.

Sébastien CAZALI présente ensuite les caractéristiques financières relatives au report d'un an du remboursement du PGE.

L'Assemblée générale, eu égard à sa vocation et aux compétences statutaires de la LFP,

Vu l'article 12 des statuts,

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 2020 prévoyant les modalités de remboursement du prêt PGE en quatre annuités égales dont la première annuité devait intervenir le 18 mai 2021,

Vu la mesure gouvernementale permettant de reporter automatiquement d'un an le paiement de la première annuité de remboursement,

Vu les votes indicatifs préalablement exprimés massivement par les Collèges de Ligue 1 et Ligue 2 respectivement des 18 et 17 février 2021 en faveur du report d'un an de la première annuité de remboursement,

Considérant les difficultés financières des clubs rencontrées en 2020/21 résultant à la fois de la crise sanitaire et de la résiliation anticipée du contrat avec Mediapro,

Considérant, par rapport au coût des intérêts initialement prévu, le surcoût financier supplémentaire global de ce report estimé à 4 M€ environ (indicatif) au total sur toute la durée du remboursement,

Décide à l'unanimité de reporter le paiement de la première annuité de remboursement du PGE au 18 mai 2022,

Prend acte que le PGE sera donc remboursé avec un amortissement du capital en quatre annuités égales à compter du 18 mai 2022 (date de paiement de la première annuité d'amortissement), ce qui porte le terme du remboursement au 18 mai 2025,

Maintient, afin que la LFP soit en capacité de rembourser chaque annuité du PGE, les dispositions de l'Assemblée générale du 20 mai 2020 relatives au prélèvement prioritaire nécessaire chaque saison sur les droits audiovisuels qui seront payés à la LFP par les diffuseurs des championnats de L1 et de L2, avant application des guides de répartition et avant toute distribution aux clubs,

Donne tout pouvoir à M. Arnaud ROUGER, Directeur Général Exécutif, pour signer tout avenant et tout document s'y rapportant.

Sébastien CAZALI répond par ailleurs à une question de Waldemar KITA, qui s'interroge sur une possibilité éventuelle de négocier le taux d'intérêt de l'Etat relatif au PGE, en rappelant qu'il s'agit d'un taux fixe national et progressif fixé par l'Etat et qui s'applique à toutes les entreprises en France qui ont obtenu un PGE.

Vincent LABRUNE conclut l'Assemblée générale en faisant un point d'actualité et en annonçant notamment une nouvelle réunion d'ordre technique qui se tiendra vendredi 5 mars avec les collaborateurs de Bercy et le Ministère des sports.

Il indique que les services de la LFP ont répondu ces derniers jours à un grand nombre de questions de la part du Gouvernement et ont fourni tous les éléments attendus relatifs aux clubs qui constituent la présente Assemblée générale et ce en vue de mesurer l'impact des mesures prises sur la saison 2019/20 et qui, malgré leur qualité, se sont montrées insuffisantes.

Le Gouvernement a souhaité conserver les mêmes interlocuteurs (Lyon, Lorient, Rodez, Montpellier) auxquels s'ajoutent désormais le club de Strasbourg ainsi que Jean-Marc MICKELER, Président de la DNCG.

La séance est levée à 17h15



**Le Président
Vincent LABRUNE**